
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E .

Du Mercredi 18 Juillet 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Munich , le 7 juillet.

LA santé de sa majesté le roi de Bohême et de Hongrie a semblé permettre qu'il pût partir pour Francfort. Les lettres les plus récentes assurent qu'il passe aujourd'hui 7 par Ratisbonne.

De Bonn , le 7 juillet. Un bataillon du régiment de Budberg et un train assez considérable d'artillerie , ont passé hier à une lieue de Bonn sur la rive gauche du Rhin , où il ont séjourné. Les rapports qui ont été faits des différens corps Prussiens , prouvent qu'ils sont dans le meilleur état ; ils marchent sous les ordres du général Budberg et ils se rendent à Coblenz , où ils doivent être arrivés dans trois jours. Les autres régimens Prussiens , également destinés à camper dans l'électorat de Trèves aussitôt après la moisson , s'y rendent successivement , et les officiers du régiment de Budberg assuroient hier , qu'avant la fin du mois leur nombre total s'éleveroit à 42 ou 50000 hommes.

Extrait d'une lettre de Trèves , 10 juillet , à un avocat de Paris. Je n'ai d'autre nouvelle à vous dire sinon , que depuis huit jours il est passé ici quatorze mille Autrichiens , avec quarante-deux pièces de canon , et vous pouvez y croire , car je les ai vus. Je puis encore vous certifier qu'aujourd'hui il en est passé trois mille , et que jeudi , 12 du courant , il en passera autant. Nos affaires vont maintenant grand train. Nous serons à Paris le mois prochain. Prenez courage , je vous prie , votre persécution est bien près de sa fin. Je suis , etc.

Extrait d'une lettre de Coblenz , en date du 9 juillet.

Il y a 22000 Prussiens arrivés ici , ou qui sont dans les environs , leurs officiers disoient hier : « croit-on actuellement que nous passerons le Rhin ? » J'ai monté à cheval pour voir , avec les princes , le plus beau régiment de hussards de l'Europe , c'est celui d'Eben , ci-devant Siégen , qui a contribué aux victoires du grand Frédéric. Il est de 16 à 1800 cavaliers. Le prince Louis , fils du roi de Prusse , est à la tête comme major ; il n'a que l'équipage de son grade. Il est venu dîner chez les princes avec son gouverneur , et les chefs des escadrons ; ils ont tous passé la Moselle à 11 heures.

On croit rêver quand on voit tout ce qui arrive. Nous avons ici les plus belles troupes et les plus grands généraux de l'Europe.

Hier , pendant la nuit , les Prussiens ont fusillé un propagandiste.

Le duc de Brunswick a donné le même ordre pour tous ceux qui paroîtront.

Il nous a dit que l'empereur , qui est élu du 5 , arrivera à Francfort le 10 , et sera couronné le 14.

Samedi le manifeste de l'Europe paroîtra ; il est très-court et fort expressif. Le roi de Prusse arrive ici le 11 , de-là il va à Mayence où sera l'Empereur.

Les princes partiront d'ici le 11 ou le 14 au plus tard : ils son bien contens , le duc de Brunswick allie la douceur avec la plus grande fermeté. Le peuple sera traité avec humanité , mais les coupables seront punis.

Londres , le 13 juillet. Le 14 juillet se passera ici , selon les apparences , sans célébrer l'anniversaire de la chute (tant vantée et avec si peu de raison) de la Bastille : même

les jacobins savent que la constitution française n'existe que dans ce petit pamphlet à six sous qui en porte le nom, et ils rougissent quand on leur en parle; en effet, qu'est-ce qu'une assemblée nationale (censée la gardienne de cette constitution prétendue) qui se laisse régir par un club, connu par ses crimes et son obscurité, par son obscurité et par ses crimes? On ne peut pas dire qu'elle soit l'interprète d'une constitution quelconque. Si donc les jacobins anglais s'assemblent demain pour célébrer la constitution française, ils porteront des toasts aux imprimeurs et libraires, car votre pamphlet constitutionnel n'a fait du bien qu'à ceux de la capitale de la France. — Ne trouvez pas mauvais que *John Bull* vous dise si ouvertement ce qu'il pense; mais si vous pouvez me prouver que l'autorité accordée par la constitution au roi s'exécute; si vous pouvez me prouver que l'assemblée nationale a assez de pouvoir pour rétablir l'ordre; en un mot, prouvez-moi que la constitution française est et a été observée, je vous dirai avec joie: *Esto perpetua!* Jusqu'à ce que vous me prouviez tout cela, à moi qui suis anglais, qui ne connois que la vérité, je vous dirai que ceux qui veulent la constitution française comme elle est, sont ou bien méchans ou fort ignorans.

J A C O B I N S.

Accès de rage du 12 juillet.

M. Simon annonce qu'à Strasbourg on calomnie horriblement la société jacobite: les patriotes, dit-il, sont extrêmement clairsemés dans les départemens du Rhin: le général Kerlleman est entré pour boire un coup dans une abbaye, les moines ont eu l'incivisme de l'empoisonner (mouvement d'horreur); il n'est pas mort cependant, rassurez-vous, messieurs, deux médecins l'ont sauvé.

M. Robert demande pourquoi les envoyés des départemens s'appellent *fédérés*: il veut qu'on leur donne le nom d'*insurgés*. A cette odieuse distinction de noms, un fédéré se lève et dit que lui, ni ses camarades ne sont pas venus pour *insurger*, mais bien pour assister à la fédération et renouveler leur amour pour la constitution, ou périr.... Robert s'arrête tout court; d'autres fédérés descendent de toutes parts pour appuyer la fermeté de leurs camarades; puis ils sortent de la salle en murmurant contre les factieux: Robert

reste avec un pied de nez, et l'assemblée passe à l'ordre du jour. M. Lavaux souffle tant qu'il peut le feu de la discorde: il propose d'examiner la conduite de Louis XVI, et engage les fédérés à ne point se séparer sans avoir anéanti le pouvoir exécutif. M. Robertspierre dénonce un membre, qui, dans le journal du soir de MM. Lerouge et Cérieux, semble s'attacher à donner des intentions perfides à la société, à attaquer ses principes par une calomnie dangeseuse. Il demande la radiation de ce journaliste. M. Marta, auteur de cette rédaction, cherche à s'excuser; on le radie impitoyablement. Plusieurs fédérés jacobins montent à la tribune, et demandent la suspension du roi, et la destruction des directoirs coupables, des départemens gangrenés. Ce vœu, disent-ils, que nous énonçons, est celui de tous ceux qui sont arrivés, de ceux qui arriveront, et des milliers de ceux qui sont restés dans leurs foyers. (Pezez ceci, lecteurs: c'est le signal d'une crise qui, peut-être, n'est pas éloignée.) Un fédéré brûle du désir d'embrasser le président Saladin: on lui permet cette sainte accolade, qui fait pâmer de joie l'aimable assemblée. Un autre fédéré s'écrie: si l'assemblée nationale n'a pas le droit d'agir et de rendre la souveraineté au peuple, le peuple la reprendra. Un orateur de la Côte-d'Or annonce que ses compatriotes ont fait serment de ne pas se laisser conduire par le pouvoir exécutif, qui leur paroît infiniment suspect. Une seur de la société fraternelle veut voir lever la suspension de deux honorables membres de la jacobinière, MM. Pétion et Manuel.... On annonce que l'assemblée nationale vient de réintégrer M. Pétion. (Grosse joie.) M. Antoine annonce que les suisses ont eu ordre de manger la soupe à dix heures et de se rendre à minuit au faubourg Saint-Antoine: il voit, dans cet ordre, le dessein d'égorger tous les fédérés, pendant la nuit. Le sensible Carra adresse les calomnies les plus atroces au roi, et conclut à ce que Louis XVI soit suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit dépouillé de la royauté constitutionnellement. M. Camille Desmoulins voit un grand complot dans l'arrivée de Lukner à Paris. On remet sur le bureau diverses pièces que la municipalité, avant de les envoyer au comité de surveillance de l'assemblée nationale, a la politesse de mettre sous les yeux de la société souveraine. Parmi ces pièces, dont on fait lecture, on remarque une lettre de la municipalité de Meudon, qui annonce l'arrivée,

dans ce château, de plusieurs charriots chargés des armes, bagages et munitions de la ci-devant garde du roi. Mais ce qui fait dresser l'oreille à tous les jacobins, c'est la copie d'une lettre écrite en chiffres, qu'on a l'audace d'attribuer à la reine, et que cette princesse infortunée adressoit à M^{me} ***. Mettons sous les yeux de nos lecteurs cette œuvre ténébreuse des factieux. « Nous sommes à » la veille de notre départ, y fait-on dire » à la reine : M. D. L. F. T. T. est de retour ; nos mesures sont prises. MM. » seront à la tête ; nous serons douze contre » un.... Le général et son commandant des » grenouilles sont incertains.... Ils reprendront leur poste ; cela est convenu avec le » département. C'est un grand bonheur pour » nous. Nos châteaux et nos hôtels sont » pleins.... Voici le chemin que nous devons » prendre.... *Le reste en chiffres.* »!!!!....

Une troisième pièce est une lettre de Lille, adressée à la municipalité de Paris. Cette lettre, datée du 10, annonce que M. Lafayette a quitté l'armée ; qu'il doit être à Paris pour le 13 ; que le projet est, au moment de la fédération dans le Champ-de-Mars, de faire crier par certaines gens : *vive le roi!* D'autres émissaires, apostés, doivent crier à leur tour *à bas le roi!* A ce signal, on se propose de tomber sur les patriotes, et, dans la confusion, le général Lafayette, qui doit se trouver là, se fera proclamer généralissime : il prendra le commandement, enverra des forces à l'assemblée nationale pour la protéger, et se mettra à la tête de tout pour protéger également le roi constitutionnel.

Un membre raconte une scène de cabaret, où un homme, qui se disoit jacobin, a donné beaucoup d'assignats à des ouvriers, pour les engager à redoubler d'amitié pour les jacobins : le soi-disant jacobin, après avoir bu avec ces ouvriers, a monté dans un élégant wiski, et on ne l'a plus revu. M. Chabot monte à la tribune : il faut que je vous rassure, messieurs, dit-il : il existe en effet une lettre de Lafayette à la reine, qui lui annonce son arrivée pour le 13, et lui promet le succès, pourvu toutefois qu'on prolonge la suspension du maire jusqu'au 16 : voilà son attente déçue.... Les fédérés se rallieront tous dans le faubourg Saint-Antoine : qu'ils se rangent là avec les vainqueurs de la Bastille ; car ce n'est pas avec les honnêtes gens de Lafayette et de la cour qu'ils viennent se fédérer ; c'est avec les sans-culottes, avec le peuple Français, qu'ils viennent unir leurs efforts et leurs bras pour

extirper le despotisme et anéantir les tyrans. (Bravo, Chabot, bravo!)

Enchantés d'une soirée aussi agréable, les honorables membres témoignent le désir de se séparer. Le président lève la séance ; puis il entre dans le café, en face : *garçon?* — MONSIEUR! — Un verre d'eau et le journal du soir.

Paris, 17 juillet.

Toute relation officieuse est interrompue entre la France et la Suède ; le caractère de M. Verninac, envoyé constitutionnel, n'a pas été reconnu à Stockholm, et M. Gossin, son prédécesseur, ayant cessé toutes ses relations avec le ministre Suédois. Ainsi, le duc régnant qui, pour le bien de la Suède, a voulu satisfaire le commerce en admettant dans ses ports le pavillon national français, refuse absolument de reconnoître l'agent diplomatique de la France.

Voici la lettre que le constituant Demeunier, qui a tant aidé à préparer le règne des brigands et des factieux dont il se plaint, écrit à M. Larochehoucauld.

Paris 14 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

M. le président,

« Je crois avoir prouvé durant 40 mois que mon zèle ne se laisse point affaiblir par la haine ou les cris des mauvais citoyens. Mais en considérant notre position, je dois examiner de quelle manière je puis servir encore la chose publique. Dans les circonstances actuelles, je suis convaincu que ce n'est ni au directoire, ni au conseil du département, et j'ai l'honneur de vous envoyer ma démission.

« C'est avec une profonde douleur que je me sépare de mes collègues. A l'exception des insensés, des brigands et des factieux, l'estime de toute la France leur est acquise ; et moi qui ai vu de près leur droiture, et leur constance inaltérable pour le maintien de la constitution et le bonheur de leurs concitoyens, je leur ai voué un éternel attachement. » Signé, DÉMEUNIER.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du lundi soir, 16 juillet.

M. Victor Broglie est inculpé par un officier, pour la conduite qu'il a tenue lors de

Pèment de Brissach, dont nous avons parlé. — Il sera fait mention honorable de sa pétition.

Des ouvriers qui ont travaillé au Champ-de-Mars viennent offrir leurs bras pour la défense de la patrie.

Sur une réclamation de quelques cent-suis-ses, qui se plaignent de ce que l'intendant de la liste civile leur a refusé une retraite qu'ils méritent, l'assemblée a porté, sans discussion, sur la motion de M. Cambon, un décret qui oblige le pouvoir exécutif à rendre compte de la liste civile.

Les volontaires d'Arles, désarmés à Lyon, demandent que le département de Rhône et Loire soit cassé. On renvoie cette pétition au comité des douze.

Un membre demande l'envoi au département du Haut-Rhin, par un courrier extraordinaire, du décret concernant la prohibition de l'exportation des grains. Les moissonneurs coupent déjà leurs blés pour les vendre et les livrer à l'étranger.

Des fédérés du département de la Charente inférieure viennent dénoncer à l'assemblée nationale des vexations commises contr'eux dans le jardin des Tuileries : ils s'y promenoient, en chantant des couplets patriotiques, lorsque la reine, passant vis-à-vis d'eux, on leur a crié : *chapeau bas !* On le leur a arraché et foulé aux pieds, et on les a menacés de coups de sabres. *Ils attestent ne pas s'être attirés ces outrages.* On est passé à l'ordre du jour.

Séance du mardi, 17 juillet.

Le département de la Haute Marne dénonce les jacobins de Langres, qui ont ouvert un registre d'inscription pour ceux qui voudroient se rendre à la fédération de Paris, et fait proclamer cet arrêté dans la ville. — Renvoi au comité.

Membre de la commission de surveillance générale, M. Carnot a proposé un règlement pour le renforcement de l'armée. Il demande qu'elle soit portée à 450 mille hommes. Sa proposition est adopté.

Une lettre du roi annonce que M. Demontciel ayant insisté pour obtenir sa retraite, le porte-feuille de l'intérieur est remis par *interim* à M. Dejoly, ministre de la justice.

Un secrétaire lit une lettre du maréchal Luckner — « M. le président, j'ai reçu hier

au soir, l'expédition du décret, par lequel l'assemblée me demande compte des ordres que j'ai reçus depuis le commencement de la campagne, de l'état de l'armée que je commande, et des frontières que je défends. Ce compte, que je ne dois qu'au roi, chef suprême de l'armée, renferme des détails qui ne doivent pas être connus. Le but de mon voyage étoit de me concerter avec le ministre de la guerre sur les moyens de défense, et ceux d'assurer à l'armée les ressources et les augmentations dont elle a besoin. Car, malgré les protestations de civisme et de zèle qui retentissent tous les jours dans le sein de l'assemblée, notre armée est toujours incomplète et peu nombreuse.

« Ennemi de toutes les factions, étranger à toutes les intrigues, je conserverai toujours le plus profond respect pour les autorités constituées. J'emploierai tous les moyens qui me sont confiés à la défense de la constitution et du roi. Je serai le défenseur inébranlable des lois et de la liberté : c'est par là que je m'efforcerai de mériter l'estime et la confiance de la nation.

» Les détails que l'assemblée me demande sur l'état de mon armée et des frontières, sont consignés dans les registres de mon état-major que je n'ai point portés à Paris. Il m'est donc impossible de répondre là-dessus au vœu de l'assemblée nationale. »

Signé, le maréchal de France
général de l'armée, LUCKNER.

On a décrété l'impression de cette lettre.

Une lettre du roi a appris à l'assemblée que M. le maréchal Lukner avoit aujourd'hui le commandement des armées du centre et du Rhin, qui seroient opposées à plus de 150,000 Autrichiens ou Prussiens. — Celle du Rhin sera conduite par le lieutenant-général Biron, sous les ordres du maréchal.

Nous ferons connoître demain la fameuse pétition des fédérés contre la cour, contre Lafayette, contre les états-major, contre les directoires, contre tous les fonctionnaires publics nommés par le roi, etc.

— La ville d'Orchies a été prise par les Autrichiens, et reprise par nos troupes.

— Nos lecteurs sont priés de corriger les fautes d'impression qui nous échappent.

— Dans le N^o. 199, pag. 795 : la commune de Chartres redemande Pétion ; lisez son Pétion